



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 14 - 10.03.2022

En exercice... 28
Présents 25
Votants 28
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
14. CULTURE**

**•Ré Domaine Culturel-La Maline
Conditions Générales de Vente (CGV)**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 10 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 4 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Jean-Paul HÉRAUDEAU (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : Annie BERGERON

017-241700459-20220310-2022_03_10_14-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

* * * * *



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 14 - 10.03.2022

**En exercice ... 28
Présents 25
Votants 28
Abstention 0**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
14. CULTURE**

**•Ré Domaine Culturel-La Maline
Conditions Générales de Vente (CGV)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L441-1 à L441-2 relatifs aux conditions générales de ventes,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4ème groupe de l'article 5.2 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4ème groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » à compter du 1er janvier 2012,

Vu la délibération n° 73 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet culturel de territoire incluant l'équipement La Maline et le choix du mode de gestion,

Vu la délibération n° 33 en date du 11 avril 2019 portant sur la création d'un budget annexe cinéma-spectacle,

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 10 février 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2022,

Considérant l'ouverture imminente de l'équipement •Ré Domaine Culturel-La Maline ;

Considérant qu'il convient de fixer des Conditions Générales de Vente (CGV) qui s'appliqueront à l'ensemble des produits, services et billetterie ;

AR Prefecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_14-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 14 - 10.03.2022

En exercice28
Présents25
Votants28
Abstention0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
14. CULTURE**

**•Ré Domaine Culturel-La Maline
Conditions Générales de Vente (CGV)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **17.03.2022**

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à :

www.telerecours.fr

AR Prefecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_14-DE

Reçu le 17/03/2022

Publié le 17/03/2022



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

BILLETTERIE SPECTACLE ET CINEMA

EQUIPEMENT CULTUREL La Maline

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après dénommées « CGV ») régissent les relations entre :

La Communauté de communes de l'Ile de Ré,
3 rue du Père Ignace
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE,
Représentée par son Président, Monsieur Lionel QUILLET,

et les usagers (ci-après dénommés consommateurs)
de l'équipement La Maline.

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes de billets par internet, par téléphone, à la borne (uniquement pour le cinéma) et au guichet de La Maline.

Les CGV sont systématiquement portées à la connaissance de chaque consommateur. En conséquence, le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV et du règlement intérieur de la salle.

ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Coordonnées

L'équipement La Maline est exploité par le Service culture de la Communauté de communes de l'Ile de Ré dénommé **•Ré Domaine Culture – la Maline.**

Adresse postale : 19 avenue du mail 17670 La Couarde sur Mer

Téléphone : 05 46 29 93 53

Courriel : accueil.re@cc-iledere.fr et billetterie.re@cc-iledere.fr

Site internet : <https://www.lamaline.net/>

Facebook : Ré Domaine Culturel - La Maline

1.2. Accessibilité pour le public à mobilité réduite

La Maline est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est conseillé de contacter la salle en amont pour s'assurer de la disponibilité des places PMR (7 pour la salle de spectacle – 4 pour la salle de cinéma).

AR Prefecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_14-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

ARTICLE 2. BILLETTERIE

2.1. Généralités

Les billets sont individuels et leur revente à un prix supérieur est interdite (loi du 27 juin 1919 portant répression du trafic des billets de théâtre).

Tout échange/offre d'échange d'un billet contre quelque contrepartie que ce soit est strictement interdite. Toute revente de billet est pénalement réprimée (article 313- 6-2 du Code pénal) et engage la responsabilité pénale de celui qui commet.

Les informations enregistrées par •Ré Domaine Culturel La Maline constituent la seule preuve des commandes passées par le spectateur.

2.2. Tarifs

Les tarifs sont votés par délibération de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Les tarifs réduits et très réduits sont accordés exclusivement sur présentation d'un justificatif (carte d'abonnement en cours de validité, pièce d'identité pour les – de 26 ans, notification de droits de moins de 6 mois pour les tarifs sous conditions de ressources).

2.3. Vente au guichet, par téléphone et à l'extérieur de la salle

La vente au guichet et par téléphone est disponible aux horaires d'ouverture du guichet.

Lors d'une représentation à l'extérieur la billetterie est ouverte une heure avant l'horaire du spectacle.

2.4. Vente en ligne

L'achat des places s'effectue via le site internet <https://www.lamaline.net/>

La commande est confirmée uniquement à la réception du courrier électronique dans lequel les places sont en pièces jointes sous forme d'un code barre ou d'un QR code (quick response code).

Le consommateur est seul responsable du choix du nombre de places, de la nature du tarif ainsi que de la date et horaire qu'il a retenus. Toute vente est définitive, non modifiable, non annulable sauf exception mentionnée sur la délibération tarifaire.

Aucune réduction ne peut être effectuée une fois la commande validée.

Il lui appartient de tenir compte des interdictions ou mises en garde relatives à l'âge des spectateurs.

En cas de tarif réduit, le client devra être en mesure de se munir de son justificatif lors du contrôle. En cas de non présentation dudit justificatif •Ré Domaine Culturel La Maline se réserve le droit de faire payer la différence avec le plein tarif. En cas de refus, l'accès en salle sera interdit.

2.5. Paiement

•Ré Domaine Culturel La Maline accepte les modes de règlement indiqués dans la décision de régie de Recette.

2.6. Paiement sécurisé

•Ré Domaine Culturel La Maline contractualise avec un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne conformément au Code de la commande publique.

•Ré Domaine Culturel La Maline garantit la confidentialité des informations bancaires, sécurisées par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle la validité des droits d'accès lors du paiement par carte bancaire et crypte les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

Les places achetées sur le site <https://www.lamaline.net/> sont réglées uniquement par carte bancaire du réseau CARTE BLEUE / VISA / MASTERCARD.

2.7. Retrait des billets

Le consommateur peut choisir d'imprimer son billet ou de le présenter en format e-billet au point de contrôle.

Il lui appartient de s'assurer de la bonne lisibilité de son billet ou e-billet pour une bonne lecture des codes.

•Ré Domaine Culturel La Maline n'imprimera pas de billet en cas d'oubli. Néanmoins, l'équipe s'engage à étudier toute solution en cas d'impossibilité involontaire de pouvoir présenter son billet ou e-billet.

2.8. Annulation

En cas d'annulation imprévisible liée à une impossibilité pour la/le/les artistes d'assurer leur représentation (par exemple : problème technique, absence liée à un arrêt maladie) •Ré Domaine Culturel La Maline s'engage à proposer soit un remboursement du billet, soit un échange avec un billet pour un autre spectacle au même tarif dans les conditions fixées à l'article 2.9.

En cas d'annulation liée à une force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (par exemple : conditions météorologiques, fermeture du pont) à caractère exceptionnel, •Ré Domaine Culturel La Maline s'engage à dédommager le consommateur dans les conditions fixées à l'article 2.9.

2.9. Remboursement, échange et dédommagement

2.9.1. Généralités

Le Billet ne peut être remboursé, repris ou échangé en cas de perte ou de vol.

2.9.2. Spectacle

En cas d'annulation, •Ré Domaine Culturel La Maline s'engage à rembourser les détenteurs d'un billet ou d'un e-billet spectacle au prix exact du billet, ou à proposer un échange de billet au moins égal au tarif du billet acheté.

•Ré Domaine Culturel La Maline ne procédera au remboursement que sur demande écrite du consommateur adressée par voie postale ou courriel à billetterie.re@cc-iledere.fr.

En aucun cas •Ré Domaine Culturel La Maline ne procédera au remboursement de frais annexes (transport ou hébergement notamment).

Le remboursement s'effectuera par virement administratif dans un délai maximum de deux mois (le consommateur s'engage à fournir son RIB).

2.9.3. Cinéma

En cas d'annulation, •Ré Domaine Culturel La Maline s'engage auprès des détenteurs d'un billet ou d'un e-billet cinéma à échanger le billet cinéma avec un billet équivalent.

En aucun cas •Ré Domaine Culturel La Maline ne procédera au remboursement de frais annexes (transport ou hébergement notamment).

ARTICLE 3. ACCESSIBILITE DES SALLES DE SPECTACLE ET DE CINÉMA

3.1. Généralités

Le billet ou e-billet est pourvu d'un code barre valable uniquement pour le lieu, la séance, la date et l'heure indiqués.

Le billet doit être conservé pendant toute la durée de votre présence au sein de l'équipement.

Le billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté et sera considéré comme non valable. La validité du billet est contrôlée et enregistrée à l'entrée. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La première personne à présenter le billet est présumée être le porteur légitime, et sera la seule à être admise à entrer.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. •Ré Domaine Culturel La Maline refusera l'entrée à

AR - Préfecture

017-24170043
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

quiconque détient un billet reproduit, copié ou imité et se réserve le droit d'engager des poursuites.

En cas de perte ou de vol, •Ré Domaine Culturel La Maline décline toute responsabilité sur l'utilisation illicite de ce billet.

3.2. Spectacle

Deux types de placement peuvent être proposés : le placement libre ou le placement numéroté.

Les spectacles commencent à l'heure, •Ré Domaine Culturel La Maline se réserve le droit de refuser l'accès des spectateurs retardataires. Au regard des circonstances l'équipe de •Ré Domaine Culturel La Maline accompagnera les spectateurs dans la salle. Le consommateur ne peut pas solliciter le dédommagement pour un retard causé de son propre fait.

3.3. Cinéma.

L'accès à la salle ne pourra se faire au-delà de 30 minutes après le début de la projection pour le respect des autres spectateurs.

ARTICLE 4. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sont destinées uniquement à •Ré Domaine Culturel La Maline. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la commande.

•Ré Domaine Culturel La Maline s'engage à mettre en place tous moyens permettant de garantir la confidentialité, la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Le consommateur peut à tout moment exercer son droit de suppression des données sur demande écrite auprès de nos services à billetterie.re@cc-iledere.fr.

En application du règlement (UE) n°2016/679 (RGPD) du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le consommateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

ARTICLE 5. RÉCLAMATION, LITIGE, MÉDIATION

Pour toute réclamation, litige ou demande de médiation, le consommateur doit adresser sa demande à :

Monsieur le Président de la Communauté de communes

Siège de la CdC 3 rue du Père Ignace

17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

AR Prefecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_14-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022